

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2019

Délibération 2019_11_08_01B Programmation des travaux

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	453 561	355 391
Eclairage public	810 028	62 858
Esthétique	388 601	190 630
Sécurisation	75 101	63 018
Réseau Fibre Optique	1 969 596	1 852 139
Etudes et Réalisations Energétiques	38 845	0

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette liste de travaux.

Délibération 2019_11_08_02B Contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel

Les membres du Bureau, à l'unanimité, acceptent la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques/Garanties	Franchises	Taux
Décès	/	0,15%
Accident de service et maladie imputable au service	0 jour	0,63%
Longues maladies/Maladies de longue durée	0 jour	1,30%
Maternité et adoption (y compris congés pathologiques)	0 jour	0,55%
Maladie Ordinaire	30 jours	0,52%

Acceptent la proposition d'assistance du Centre de gestion de la Loire durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, selon la formule de calcul proposée en participant aux frais de gestion ainsi créés (conformément à la délibération du CDG42 2019-03-20/10 du 20 mars 2019) et autorisent M. le Président à signer les certificats d'adhésion en résultant.

Délibérations 2019_11_08_03B / 2019_11_08_04B / 2019_11_08_27_05B Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le principe que les postes de Directeur adjoint en charge des ressources et des affaires juridiques, Responsable du service transition énergétique et Responsable du pôle énergies renouvelables, puissent être occupés par des agents contractuels en vertu du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisent l'inscription au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents, et autorisent M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

Délibération 2019_11_08_06B Partenariat Parc Naturel Régional du Pilat - SIEL-TE Loire - Projet « Ciel étoilé »

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le bureau d'étude Dark Sky Lab et le SIEL-TE Loire ; autorisent M. le Président à finaliser et à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce sujet.

Délibération 2019_11_08_07B Groupement d'achat de combustible bois énergie granulés

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la constitution d'un groupement pour l'achat de combustible bois granulés, autorise M. le Président à apporter des modifications au projet de convention, autorisent M. le Président à adhérer audit groupement, à signer la convention constitutive et toute pièce à intervenir, après délibération des communes et après lancement de la (ou des) consultation(s) y compris d'éventuels avenants, et autorisent M. le Président à ester en justice en défense des intérêts du syndicat en cas de contentieux.

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2019

Délibération 2019_11_08_08B Groupement d'achat véhicules électriques (VL,VU) et vélos électriques et hydrogène

Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident d'approuver l'adhésion du SIEL-TE Loire au dit groupement d'achat, autorisent M. le Président à lancer la (les) consultation (s) afférente (s), autorisent M. le Président à signer le ou les marchés avec le ou les titulaires, ainsi que toutes pièces à intervenir relative à ce dossier, et autorisent M. le Président à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution.

Délibération 2019_11_08_09B THD42 - Convention service public de communications numériques

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention numérique, autorisent M. le Président à finaliser cette convention, autorisent M. le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.